

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION

3 juin 2021

AFFICHEE LE

3 juin 2021

L'an deux mil vingt et un

Le 8 juin à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Délibération affichée le :

Etaient présents : Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Lionel LE BERRE, Isabelle THOUMINE excusée puis présent à partir de la Q°3, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE excusée puis présent à partir de la Q°1, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Antoine LEGOUBEY procuration à Roland MARESCQ puis présent à partir de la Q°1, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN procuration à Céline SAVARY, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS procuration à Hervé de VANSSAY, Anne LE GRAND, Arnaud DUTOT présent à partir de la Q°1.

Etaient absents : Jonathan WAGNER

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 22

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Éric LALANDE remplit les fonctions de secrétaire.

Question n°8

Tarifs de location des salles communales pour 2022

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour 2022 qui considérant le contexte sanitaire correspondent aux tarifs 2021.

Pépinière d'entreprises :

Tarifs réunions

	2021	2022
Associations, habitants et entreprises de LESSAY	Gratuit	Gratuit
Entreprises (entre 0 et 1 jour)	22.92 € HT soit 27.50 € TTC	22.92 € HT soit 27.50 € TTC

FORFAIT PAR JOUR

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Salles Saint Cloud :

	2020		2021		2022	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	18.50 €	9.25 €	19.00 €	9.50 €	19.00 €	9.50 €

LOCATION POUR VIN D'HONNEUR, REUNIONS

SALLES 1 & 2	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	90 €	94 €	94 €	145 €	152 €	152 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	105 €	110 €	110 €	160 €	168 €	168 €
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €

LOCATIONS AUTRES (LOTOS, REPAS FROIDS, SOIREES DANSANTES ...)

SALLES 1	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Par occupation						
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	/	150 €	150 €	/	200 €	200 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	/	170 €	170 €	/	220 €	220 €
Caution	/	200 €	200 €	/	200 €	200 €
Caution ménage	/	200 €	200 €		200 €	200 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux et le nettoyage des sanitaires.

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY ;

Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, goûter annuel des cheveux blancs ;

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles :

Grande salle avec Hall et Bar		Associations communales			Particuliers de la Commune			Particuliers et Associations Hors Commune		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
1 jour semaine (Lundi au Vendredi)		214 €	228 €	228 €	297 €	312 €	312 €	380 €	399 €	399 €
1 jour week-end (Samedi - Dimanche)		263 €	276 €	276 €	355 €	373 €	373 €	507 €	532 €	532 €
Week-end complet		344 €	361 €	361 €	459 €	482 €	482 €	680 €	714 €	714 €
Option cuisine		112 €	118 €	118 €	112 €	118 €	118 €	136 €	143 €	143 €
Forfait ménage		188 €	197 €	197 €	188 €	197 €	197 €	188 €	197 €	197 €
Forfait mise en place commune		81 €	85 €	85 €	82 €	86 €	86 €	122 €	128 €	128 €
Sono associative		/	/	/	/	/	/	/	/	/
Perches, écrans, projecteurs		/	/	/	/	/	/	/	/	/
Tribunes		/	/	/	/	/	/	/	/	/
Chauffage du 15/10 au 15/03		51 €	54 €	54 €	66 €	69 €	69 €	66 €	69 €	69 €
		98 €	103 €	103 €	135 €	142 €	142 €	135 €	142 €	142 €
Caution		1 000 €	800 €	800 €	1 000 €	800 €	800 €	1 000 €	800 €	800 €
Caution ménage		/	200 €	200 €	/	200 €	200 €	/	200 €	200 €

Grande salle avec Hall et Bar		Spectacles / Concerts			Entreprises		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
1 jour semaine (Lundi au Vendredi)		702 €	737 €	737 €	585 €	614 €	614 €
1 jour week-end (Samedi - Dimanche)		817 €	858 €	858 €	702 €	737 €	737 €
Week-end complet		1 050 €	1 102 €	1 102 €	935 €	982 €	982 €
Option cuisine		136 €	143 €	143 €	136 €	143 €	143 €
Forfait ménage		188 €	197 €	197 €	188 €	197 €	197 €
Forfait mise en place commune		/	/	/	/	/	/
Sono associative		/	/	/	/	/	/
Perches, écrans, projecteurs		/	/	/	/	/	/
Tribunes		/	/	/	/	/	/
Chauffage du 15/10 au 15/03		66 €	69 €	69 €	66 €	69 €	69 €
		135 €	142 €	142 €	135 €	142 €	142 €
Caution		2 000 €	1 800 €	1 800 €	1 000 €	800 €	800 €
Caution ménage		/	200 €	200 €	/	200 €	200 €

Utilisations gratuites : Villes en scène, la Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, repas annuel des cheveux blancs, manifestations dans le cadre de la saison culturelle communale, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

	2020		2021		2022	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	18.50 €	9.25 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

***Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...)**

Autres utilisations **avec seulement participation aux frais de fonctionnement :**

- organisation de concours administratifs ou professionnels : **90 €**
- entreprises de la commune pour des formations : **90 €**

Salle d'Angoville sur Ay :

Considérant que la salle d'Angoville sur Ay va faire l'objet de travaux de réhabilitation, il n'est pas nécessaire de fixer les tarifs de location pour l'année 2022.

Conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales

Suite à une demande de remboursement de l'acompte versé sur une location annulée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Permettre le remboursement des acomptes sur les locations de salles en cas d'annulation dans un délai supérieur à 60 jours précédant l'évènement ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
La Maire,
Stéphanie MAUBÉ

